

APPEL À PROJETS

Prix du centenaire pour l'avancement des pratiques en pharmacie



DESCRIPTION DU PROGRAMME

Le Forum pour l'avancement des pratiques en pharmacie (FRAPP) vise à soutenir le développement d'une pratique clinique novatrice en pharmacie de première ligne, c'est-à-dire celle qui *saura impliquer le patient et collaborer avec son équipe traitante dans l'analyse approfondie, l'ajustement et le suivi de sa thérapie médicamenteuse, avec comme objectif d'en optimiser l'adhésion, l'efficacité et la sécurité.*

Les prix du centenaire récompenseront l'excellence d'un pharmacien ou d'une équipe qui s'est démarqué-e par sa pratique novatrice ou qui a réalisé un projet en lien avec les pratiques cliniques novatrices en pharmacie.

Au total, trois prix d'une valeur de 1 000 \$ chacun, seront décernés, soit un dans chacun des secteurs cliniques suivants :

- Établissement de santé (incluant les CHSLD)
- Pharmacie communautaire
- Groupe de Médecine Familiale (GMF, UMF, CLSC)

Note : Le milieu de pratique de l'instigateur principal détermine le secteur clinique pour lequel la candidature est soumise.

Les récipiendaires de ces prix seront invités à faire une brève présentation (5 minutes) de leur pratique clinique ou de leur projet dans le cadre du FRAPP qui se tiendra à la Faculté de pharmacie de l'Université de Montréal le samedi 5 octobre 2019. Les gagnants seront aussi invités à participer gratuitement aux activités du FRAPP 2019, avec possibilité d'avoir un kiosque pendant les pauses s'ils le désirent.

ADMISSIBILITÉ

L'instigateur principal doit être pharmacien et membre de l'Ordre des pharmaciens du Québec au moment de la soumission de la candidature (9 septembre 2019).

Les membres du comité organisateur du FRAPP ne peuvent pas soumettre leur candidature en tant qu'instigateur principal, mais peuvent être membre d'une équipe qui soumet sa candidature.

CRITÈRES D'ÉVALUATION

Le FRAPP formera un comité de sélection responsable de l'évaluation des propositions. Il sera composé d'un pharmacien de chacun des trois secteurs cliniques (établissement de santé incluant CHSLD, pharmacie communautaire, Groupe de médecine familiale – GMF, UMF, CLSC) et d'un professeur de la faculté.

Les membres du comité de sélection évalueront les projets en fonction des critères suivants :

- Contribution à l'avancement et au développement de la pratique pharmaceutique de première ligne;
- Favoriser la mise en œuvre de la collaboration inter ou intraprofessionnelle;
- Contribution au rayonnement de la profession;
- Caractère novateur de la pratique clinique ou du projet ;
- Pérennité de la pratique ou du projet et faisabilité de mise en œuvre dans d'autres milieux.

Le FRAPP se réserve le droit de ne pas octroyer un prix si les membres du comité de sélection considèrent que la candidature n'est pas conforme aux critères d'évaluation.

SOUMETTRE UN PROJET

Date limite : 9 septembre 2019

Le dossier de candidature doit inclure les éléments suivants :

- Le formulaire de mise en candidature qui accompagne ce document, dûment rempli;
- Une ou deux lettres de recommandation en format PDF (facultatif);
- Tout autre document pertinent à l'appui de la candidature, en format PDF.

Les documents doivent être envoyés par courriel à la coordonnatrice du FRAPP à l'adresse suivante :
joanne.wayland@umontreal.ca

La date limite pour soumettre une candidature aux Prix du centenaire est fixée au **lundi 9 septembre 2019**. Aucune prolongation de la période de mise en candidature ne sera accordée.

ANNONCE DES RÉSULTATS

Semaine du 16 septembre 2019

Le ou les gagnants seront avisés par téléphone et recevront par la suite une confirmation par courriel. Nous leur fournirons alors les détails de l'invitation à participer au FRAPP et à la cérémonie de remise des prix lors du FRAPP 2019. Les personnes dont la candidature n'a pas été retenue seront avisées par courriel.

Le masculin a été utilisé dans le but d'alléger le texte.

APPEL À PROJETS

Prix du centenaire pour l'avancement des pratiques en pharmacie



FORMULAIRE

PERSONNE RESPONSABLE DU PROJET (instigateur principal)

Prénom Nom

Poste occupé

MILIEU DE PRATIQUE CLINIQUE

Établissement de santé (incluant CHSLD)

Pharmacie communautaire

Groupe de médecine familiale (GMF, UMF, CLSC)

RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Numéro de permis

Courriel

Adresse civique

Téléphone

COLLABORATEUR(S)

Prénom et nom

Profession

Milieu de pratique

Prénom et nom	Profession	Milieu de pratique

Prénom et nom	Profession	Milieu de pratique

DESCRIPTION DE LA PRATIQUE CLINIQUE OU DU PROJET (maximum 750 mots)

Problématique, objectif(s), description de la pratique clinique ou du projet (spécifier les étapes de développement et de mise en œuvre).

Contribution à l'avancement et au développement de la pratique pharmaceutique de première ligne. (maximum 250 mots)

Spécifier les modalités de mise en œuvre de la collaboration intra ou interprofessionnelle, le cas échéant.

Favoriser la mise en œuvre de la collaboration inter ou intradisciplinaire. (maximum 250 mots)

Contribution au rayonnement de la profession. (maximum 250 mots)

--

Caractère novateur de la pratique clinique ou du projet. (maximum 250 mots)

--

Pérennité de la pratique clinique ou du projet et faisabilité de mise en œuvre dans d'autres milieux. (maximum 250 mots)

--

Signature de l'instigateur principal

Signature

Date

--	--